

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY  
TENUE À LA SALLE CAJETAN-GAUTIER DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTMAGNY  
LE MARDI 15 MARS 2011 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES  
SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- ROSARIO BOSSÉ, représentant de la municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

EST ABSENT : M. RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2011-03-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 15 mars 2011 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 15 février 2011
4. RENCONTRE
  - 4.1 Mme Annie Fréchette de Action Jeunesse Côte-Sud - Projet « Ensemble on D-Tox phase 2 »
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
    - 5.1.1 État de situation – Lots 3.4 et 3.5
    - 5.1.2 État des finances du projet d'aménagement de l'Édifice Amable-Bélanger
    - 5.1.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement d'emprunt
    - 5.1.4 Demande de paiement n° 2 – Couture & Tanguay
    - 5.1.5 Demande de paiement n° 5 - Lévis Construction

- 5.1.6 Financement permanent d'une somme de 1 530 000 \$
- 5.1.7 Dépôt de soumission – Lot 3.7. Maçonnerie et travaux additionnels
- 5.1.8 Dépôt des soumissions – Lot 3.8. Tablettes de fenêtres
- 5.1.9 Dépôt des soumissions – Lot 3.9 Stores
- 5.1.10 Réception de la MRC de Montmagny
- 5.1.11 Autres travaux à venir
- 5.2 Comité - Groupe Avenir d'enfant, Immigration – Remplacement de Marie-Eve Proulx
- 5.3 Site Web – État de situation et proposition
- 5.4 Annulation de la résolution n° 2010-07-07
- 5.5 Entente relative à la gestion des constats d'infraction par la Ville de Montmagny
- 5.6 Récupérateurs d'eau
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Pacte rural
    - 6.1.1 Adoption du rapport d'activités annuel 2007-2014
    - 6.1.2 Maintien du plan de travail 2007-2014
    - 6.1.3 Recommandations du Comité de suivi du Pacte rural
  - 6.2 Modifications à la réglementation d'urbanisme et avis d'opportunité
    - 6.2.1 Zone CaM-9 usage « Habitation de 4 à 6 logements »
    - 6.2.2 Zone CcM-5 usage « Hébergement et restauration »
    - 6.2.3 Ac-8 usage « Commerce ou service local ou régional sans contrainte sur le milieu »
    - 6.2.4 Avis d'opportunité – Projet de prolongement de la rue Saint-Antoine à Montmagny
  - 6.3 Projets régionaux
  - 6.4 Agence de mise en valeur des boisés privés
  - 6.5 Demande d'agrandissement de périmètres d'urbanisation - CPTAQ
  - 6.6 Demande – Programme de diversification
  - 6.7 Aires protégées
  - 6.8 Table GIRT
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 MADA – Municipalité amie des aînés
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de février et mars 2011
  - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2010
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA
  - 10.1 Conciliation – Arbitre
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
3.1 SESSION DU 15 FÉVRIER 2010**

**2011-03-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET  
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 15 février 2011 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE  
4.1 MME ANNIE FRÉCHETTE DE ACTION JEUNESSE CÔTE-SUD – PROJET  
« ENSEMBLE ON D-TOX PHASE 2 »**

Rencontre avec Mme Annie Fréchette et une autre représentante pour présentation du Programme « Ensemble on D-Tox » au Conseil de la MRC de

Montmagny et des services rendus dans la communauté auprès des jeunes et des familles. Échanges et discussions à ce sujet.

## **5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

### **5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER**

#### 5.1.1 ÉTAT DE SITUATION – LOTS 3.4 ET 3.5

**Lot 3.4 :** Le revêtement extérieur est presque terminé. Il reste les joints d'expansion muraux à fournir et installer.

**Lot 3.5:** Aménagement intérieur en cours.

#### 5.1.2 ÉTAT DES FINANCES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

Un tableau des extras est joint en annexe pour le lot 3.5.

Plusieurs lots sont en cours de demandes de soumission, notamment :

- Lot 3.7 Maçonnerie;
- Lot 3.8 Tablettes de fenêtres;
- Lot 3.9 Stores (via le fonds de roulement) (entre 10 000 \$ et 15 000 \$).

#### 5.1.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2011-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

### **Avis de motion**

Je, Yves Laflamme, maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement n° 2011-70 modifiant le règlement d'emprunt n° 2010-68 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N° 2009-66 ET N° 2008-64 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 5 825 000 \$ À 6 125 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES BLOCS « D » ET « E » DE L'ANCIENNE USINE WHIRLPOOL sera adopté lors d'une prochaine session.

**ADOPTÉ**

#### 5.1.4 DEMANDE DE PAIEMENT N° 2 – COUTURE & TANGUAY

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à COUTURE & TANGUAY inc., plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d'offres public pour le lot 3.5;
- CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 2 au montant de 318 272,85 \$, taxes incluses, et la recommandation de l'architecte reçue à ce sujet;

**2011-03-03**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de paiement n° 2 au montant de 318 272,85 \$, taxes incluses, à COUTURE & TANGUAY inc., dans le cadre du contrat pour le lot 3.5 de l'Édifice Amable-Bélangier.

**ADOPTÉ**

5.1.5 DEMANDE DE PAIEMENT N° 5 – LÉVIS CONSTRUCTION

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à LÉVIS CONSTRUCTION, plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d'offres public pour le lot 3.4;
- CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 5 au montant de 57 244,80 \$, taxes incluses, et la recommandation de l'architecte reçue à ce sujet;

2011-03-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de paiement n° 5 au montant de 57 244,80 \$, taxes incluses, à LÉVIS CONSTRUCTION inc. dans le cadre du contrat pour le lot 3.4 de l'Édifce Amable-Bélanger.

**ADOPTÉ**

5.1.6 FINANCEMENT PERMANENT D'UNE SOMME DE 1 530 000 \$

2011-03-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME  
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte l'offre qui lui est faite de *la Caisse populaire Desjardins de Montmagny* pour son emprunt du 22 mars 2011 au montant de 1 530 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt n° 2008-64, au pair<sup>1</sup>, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

27 300 \$	3,5 %	22 mars 2012
28 400 \$	3,5 %	22 mars 2013
29 500 \$	3,5 %	22 mars 2014
30 600 \$	3,5 %	22 mars 2015
1 414 200 \$	3,5 %	22 mars 2016

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

<sup>1</sup> Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

**ADOPTÉ**

- ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt n° 2008-64, la MRC de Montmagny souhaite emprunter par billet un montant total de 1 530 000 \$;
- ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

2011-03-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QU'un** emprunt par billet au montant de 1 530 000 \$ prévu au règlement d'emprunt n° 2008-64 soit réalisé.

**QUE** les billets soient signés par le préfet et la secrétaire-trésorière.

**QUE** les billets soient datés du 22 mars 2011.

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	27 300 \$
2013	28 400 \$
2014	29 500 \$
2015	30 600 \$
2016	32 000 \$ (à payer en 2016)
2016	1 382 200 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la MRC de Montmagny émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement n° 2008-64, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

5.1.7 DÉPÔT DE SOUMISSION – LOT 3.7 MAÇONNERIE ET TRAVAUX ADDITIONNELS

**→ OUVERTURE DES SOUMISSIONS LE 11 MARS PROCHAIN**

- CONSIDÉRANT que le pourcentage des joints résiduels à faire atteint environ 45 % de la superficie du bâtiment selon les calculs de l'architecte;
- CONSIDÉRANT la recommandation de nos professionnels à ce sujet;
- CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner auprès de trois maçons-entrepreneurs pour la réalisation des travaux du lot 3.7 Maçonnerie et que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix sans taxe</b>
D.R. Grenier inc.	76 000 \$
Maçonnerie Frédéric Fortin inc.	38 900 \$

**2011-03-07**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de Maçonnerie Frédéric Fortin au prix de 38 900 \$, plus les taxes, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux du lot 3.7 Maçonnerie.

**ADOPTÉ**

5.1.8 DÉPÔT DES SOUMISSIONS – LOT 3.8 TABLETTES DE FENÊTRES

Aucune soumission n'a été déposée le 15 mars 2011 suite aux deux invitations à soumissionner demandées à des entreprises locales.

Une relance sera faite auprès d'entreprises locales à ce sujet.

5.1.9 DÉPÔT DES SOUMISSIONS – LOT 3.9 STORES

Considérant que la date de dépôt de soumission a dû être prolongée suite à une précision technique, le résultat des soumissions sera analysé et validé par le Comité des locaux pour approbation.

Il est résolu que les toiles solaires seront financées à même un emprunt au fonds de roulement de la MRC de Montmagny.

5.1.10 RÉCEPTION DE LA MRC DE MONTMAGNY

Un fournisseur local a été rencontré pour élaborer un modèle de réception. La MRC procédera à des soumissions sur invitation sous peu pour cet équipement, de même que pour les murs Technion.

5.1.11 AUTRES TRAVAUX À VENIR

Les items suivants sont à régler prochainement et le Conseil de la MRC autorise la direction générale à procéder à des achats ou des invitations à soumissionner après validation auprès du Comité des locaux :

- Système téléphonique (MRC, CLD et CRÉ) et tout(s) autre(s) partenaire(s) intéressé(s);
- Câblage pour le système informatique;
- Déménagement de la fibre optique (la CRÉ serait intéressée à partager les coûts moyennant un accès);
- Appels d'offres pour les travaux résiduels du stationnement;
- Achat de mobilier pour la cuisine, la salle de réunion et le hall d'entrée;
- Affichage pour l'édifice (dedans et dehors);
- Appel d'offres pour l'entretien ménager.

**5.2 COMITÉ – GROUPE AVENIR D'ENFANT, IMMIGRATION – REMPLACEMENT DE MARIE-EVE PROULX**

- Comité « Groupe Avenir d'enfant » : Considérant qu'aucune autre personne ne s'est montrée intéressée à siéger sur ce comité, Mme Marie-Eve Proulx mentionne qu'elle continuera de suivre les travaux de ce comité, mais elle précise qu'elle n'assistera plus aux réunions.
- Comité « Immigration » : Mme Marie-Eve Proulx mentionne qu'elle ne siègera plus sur ce comité.

### 5.3 SITE WEB – ÉTAT DE SITUATION ET PROPOSITION

- CONSIDÉRANT les problèmes du fournisseur actuel;

2011-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ  
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte l'offre de « Groupe Appalaches » pour la réalisation de son nouveau site Web au coût de 1 700 \$, plus taxes. En ce qui concerne la solution hébergement, une validation technique sera effectuée afin de s'assurer de la fonctionnalité de l'offre.

**ADOPTÉ**

### 5.4 ANNULATION DE LA RÉOLUTION N° 2010-07-07

Les travaux de ventilation au montant de 2 600 \$ n'ayant pas été réalisés;

2011-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la résolution n° 2010-07-07 soit annulée puisque les travaux de ventilation au montant de 2 600 \$ n'ont pas été réalisés.

**ADOPTÉ**

### 5.5 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION PAR LA VILLE DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale pour la gestion des constats d'infraction par la Ville de Montmagny en lieu et place de la MRC de Montmagny est venue à échéance le 14 février 2011 et qu'il est nécessaire de procéder à son renouvellement;

2011-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature de l'entente intermunicipale pour la gestion des constats d'infraction par la Ville de Montmagny en lieu et place de la MRC de Montmagny pour la période du 15 février 2011 au 15 février 2014;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer l'entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

### 5.6 RÉCUPÉRATEURS D'EAU

Suite au dépôt d'une demande de subvention auprès du programme « Fonds IGA », la MRC et la Ville de Montmagny ont obtenu la confirmation d'une subvention pour l'achat de 125 récupérateurs d'eau chacune (total de 250 pour le territoire) à un tarif réduit de 15 \$ chacun. La distribution se fera par tirage au sort via le site Internet du programme suite à l'inscription des citoyens par le biais du web. De la publicité sera faite auprès des citoyens du territoire pour les informer.

## 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 6.1 PACTE RURAL

#### 6.1.1 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2007-2014

- CONSIDÉRANT que le rapport d'activités annuel du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny pour l'année 2010 est complété conformément aux exigences prévues par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- CONSIDÉRANT que le conseil des maires a pris connaissance de ce rapport;
- CONSIDÉRANT que les actions réalisées et les objectifs atteints, tel qu'inscrit dans ce rapport, sont conformes au plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny et correspondent aux objectifs de la Politique nationale de la ruralité;

2011-03-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le rapport d'activités annuel du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny de l'année 2010 et de faire parvenir la copie papier de ce rapport accompagnée de cette résolution à Mme Chrystine Huot de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ**

#### 6.1.2 MAINTIEN DU PLAN DE TRAVAIL 2007-2014

- CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans la Politique nationale de la ruralité que le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 des MRC doit être révisé annuellement;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a prévu une révision annuelle de son plan de travail du Pacte rural (section « *La démarche suivie* », page 17);
- CONSIDÉRANT que la révision annuelle du plan de travail du Pacte rural est prévue suite au dépôt du bilan annuel du Pacte rural;
- CONSIDÉRANT que, suite aux conclusions du rapport annuel présenté par les agent(e)s de développement rural, le Comité de mise en œuvre du Pacte rural recommande de maintenir, sans modification pour la prochaine année, le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny;

2011-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER  
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** maintenir sans modification, pour l'année 2011-2012, le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny et de faire parvenir cette résolution à Mme Chrystine Huot de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ**



6.1.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SUIVI DU PACTE RURAL

**PROJET 1 : RESTAURATION D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL (ANCIENNE CASERNE INCENDIE) AU CŒUR DU VILLAGE DE LAC-FRONTIÈRE**

- CONSIDÉRANT que par résolution portant le numéro 2008-06-17, la MRC de Montmagny avait accordée une aide financière de 4 000,00 \$ pour un total de projet de 5 000,00 \$ pour la restauration d'un bâtiment patrimonial à Lac-Frontière;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Frontière ajoute à son projet le remplacement de la toiture et des fenêtres représentant un coût total de projet modifié de 11 607,11 \$ plutôt que 5 000,00 \$;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Frontière demande par conséquent d'augmenter la contribution du Pacte rural de 5 285,69 \$ au 4 000,00 \$ initialement prévu pour un total d'aide financière de 9 285,69 \$;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-13**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière supplémentaire de 5 285,69 \$ aux 4 000,00 \$ initialement prévu à la municipalité de Lac-Frontière (total 9 285,69 \$), pour la réalisation de son projet de restauration d'un bâtiment patrimonial (ancienne caserne incendie) au cœur du village, lequel projet totalise la somme de 11 607,11 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 2 : RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE À LAC-FRONTIÈRE**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 3392,87 \$ à la municipalité de Lac-Frontière, pour la réalisation de son projet de réaménagement du terrain de balle, lequel projet totalise la somme de 5 941,87 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 3 : AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU À SAINT-FABIEN-DE-PANET**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2011-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse conditionnellement à l'obtention du financement du projet et, conformément aux conditions du protocole à être signé dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 4 379,29 \$ à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, pour l'aménagement de jeux d'eau totalisant la somme de 202 885,00 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 4 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE (CORVÉE) ET DES CHALETS AU CENTRE DE PLEIN AIR DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON**

- CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour l'amélioration des infrastructures de la salle communautaire et des chalets au centre de Plein air;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2011-03-16

IL EST PROPOSÉ PAR : MÉ FRÉDÉRIC POULIN  
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse conditionnellement à l'obtention du financement et conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 10 000,00 \$ au centre de Plein air de Sainte-Apolline-de-Patton, pour la réalisation de son projet d'amélioration des infrastructures de la salle communautaire (Corvée) et des chalets, lequel projet totalise la somme de 60 000,00 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 5 : SITE INTERNET MUNICIPAL – SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2011-03-17

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ  
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 873,00 \$ à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, pour la réalisation de son projet de site Internet municipal, lequel projet totalise la somme de 1 243,45 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 6 : AMÉLIORATION LOCATIVE DE LA SALLE MUNICIPALE – NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE**

- CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour le projet d'amélioration locative de la salle municipale demandé par le comité d'action et de développement de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 2 898,26 \$ au comité d'action et de développement de Notre-Dame-du-Rosaire, pour la réalisation de son projet d'amélioration locative de la salle municipale, lequel projet totalise la somme de 3 622,82 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 7 : AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE**

- CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour le projet d'amélioration des équipements du Club de l'âge d'or;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 1 108,00 \$ au Club de l'âge d'or de Notre-Dame-du-Rosaire, pour la réalisation de son projet d'amélioration des équipements du Club de l'âge d'or, lequel projet totalise la somme de 1 385,00 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 8 : RÉNOVATION DU KIOSQUE (BAR ET CASSE-CROÛTE) DU TERRAIN DES LOISIRS DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE**

- CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour la rénovation du kiosque (bar et casse-croûte) du terrain des loisirs de Notre-Dame-du-Rosaire;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 10 695,61 \$ au comité des loisirs de Notre-Dame-du-Rosaire, pour la réalisation de son projet de rénovation du kiosque (bar et casse-croûte) du terrain des loisirs, lequel projet totalise la somme de 13 369,51 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 9 : MISE EN VALEUR DES ATTRAITS PATRIMONIAUX ET HISTORIQUES – SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-21**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 2 000,00 \$ à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, pour la réalisation de son projet de mise en valeur des attraits patrimoniaux et historiques, lequel projet totalise la somme de 9 000,00 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 10 : COOP ALIMENTAIRE CHEZ PHILO – SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**

- CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour le projet de coopérative de solidarité en alimentation de la coop chez PHILO;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse conditionnellement à l'obtention du financement du projet et, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 10 000,00 \$ à la coopérative de solidarité d'alimentation chez Philo, pour la réalisation de son projet de Coop alimentaire Chez Philo, lequel projet totalise la somme de 170 250,00 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 11 : BONIFICATION ET AMÉLIORATION DU TRAIN-BALADE – ISLE-AUX-GRUES**

- CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour la bonification et l'amélioration du train balade;

- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 12 850,00 \$ à la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, pour la réalisation de son projet de bonification et amélioration du train-balade, lequel projet totalise la somme de 16 100,00 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 12 : RÉAMÉNAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE MUNICIPALE – SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 10 000,00 \$ à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, pour la réalisation de son projet de réaménagement de la cuisine de la salle municipale, lequel projet totalise la somme de 38 936,00 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 13 : TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse à partir du fonds régional, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural (enveloppe régionale), une aide financière de 11 200,00 \$ à Transport collectif de la MRC de Montmagny afin d'assurer le service de transport collectif à la population, lequel projet totalise la somme de 159 000 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 14 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE (CORVÉE) ET DES CHALETS DU CENTRE DE PLEIN AIR DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2011-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse conditionnellement à l'obtention du financement et, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural (enveloppe régionale), une aide financière de 18 000,00 \$ au centre de Plein air de Sainte-Apolline-de-Patton, pour la réalisation de son projet d'amélioration des infrastructures de la salle communautaire (Corvée) et des chalets, lequel projet totalise la somme de 60 000,00 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 15 : BIBLIO MOBILE ON BOUGE! (ACHAT DE LIVRES) – ABC DES HAUTS-PLATEAUX MONTMAGNY-L'ISLET**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2011-03-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse conditionnellement à l'obtention du financement du projet et, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural (enveloppe régionale), une aide financière de 8 000,00 \$ à l'ABC des Hauts Plateaux Montmagny-L'Islet, pour la réalisation de son projet d'achat de livres, lequel projet totalise la somme de 85 000,00 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 16 : MAISON DES JEUNES DES FRONTIÈRES DU SUD – TRAVAIL DE PROXIMITÉ**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

2011-03-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse à partir du fonds régional, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural (enveloppe régionale), une aide financière de 12 923,62 \$ à la Maison des jeunes des Frontières du Sud, pour la réalisation de son projet de travail de proximité, lequel projet totalise la somme de 35 500 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 17 : PORTAIL ÉTOILÉ POUR LA MRC DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-29**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse conditionnellement à l'obtention du financement et, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural (enveloppe régionale), une aide financière de 54 300,00 \$ au Club d'astronomie Le ciel étoilé, pour la réalisation de son projet de portail étoilé, lequel projet totalise la somme de 69 400 \$.

**ADOPTÉ**

**PROJET 18 : AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU – SAINT-FABIEN-DE-PANET**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du Pacte rural;

**2011-03-30**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse conditionnellement à l'obtention du financement et, conformément aux conditions du protocole à être signé, dans le cadre du Pacte rural (enveloppe régionale), une aide financière de 20 000,00 \$ à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, pour l'aménagement de jeux d'eau totalisant la somme de 202 885,00 \$.

**ADOPTÉ**

**6.2 MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET AVIS D'OPPORTUNITÉ**

**6.2.1 ZONE CAM-9 USAGE « HABITATION DE 4 À 6 LOGEMENTS »**

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a adopté un projet de règlement le 28 février 2011, lequel amende le règlement de zonage 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CaM-9 l'usage « habitation de 4 à 6 logements »;
- CONSIDÉRANT que ce projet de règlement est conforme au schéma et règlements de la MRC;

**2011-03-31**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny concernant l'ajout dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CaM-9 l'usage « habitation de 4 à 6 logements ».

**ADOPTÉ**

#### 6.2.2 ZONE CCM-5 USAGE « HÉBERGEMENT ET RESTAURATION »

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a adopté un premier projet de règlement le 28 février 2011, lequel amende le règlement de zonage 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CcM-5 l'usage « Hébergement et restauration »;
- CONSIDÉRANT que ce projet de règlement est conforme au schéma et règlements de la MRC;

**2011-03-32**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ  
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny concernant l'ajout dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CcM-5 l'usage « Hébergement et restauration » si le projet est adopté sans modification à la fin du processus de consultation.

**ADOPTÉ**

#### 6.2.3 AC-8 USAGE « COMMERCE OU SERVICE LOCAL OU RÉGIONAL SANS CONTRAINTE SUR LE MILIEU

Modification conforme, mais nécessitant une analyse et une recommandation du CCA

#### 6.2.4 AVIS D'OPPORTUNITÉ - PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE SAINT-ANTOINE À MONTMAGNY

**2011-03-33**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC autorise la directrice générale à émettre à la Ville de Montmagny un avis d'opportunité concernant le règlement d'emprunt numéro 1073 décrétant l'exécution de travaux de construction d'une rue publique consistant au prolongement de la Rue St-Antoine, au sud de l'Avenue St-Mathieu, comprenant l'installation complète des services d'aqueduc et d'égouts.

**ADOPTÉ**

### 6.3 PROJETS RÉGIONAUX

#### **Avance au transport collectif en attendant la réception de l'aide financière du MTQ**

**2011-03-34**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la direction générale à octroyer une avance de 10 000\$ à l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny qui est dans l'attente d'une aide financière provenant du MTQ pour ses services au cours de l'année 2011.

**ADOPTÉ**



L'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny a été informé qu'il profitera d'une aide supplémentaire de 35 000 \$ pour planifier et offrir des services destinés aux personnes âgées sur le territoire de la MRC de Montmagny. Plus de détails pourront être apportés lors d'une prochaine rencontre.

#### **6.4 AGENCE DE MISE EN VALEUR DES BOISÉS PRIVÉS**

La rencontre prévue le lundi 7 mars dernier a été remise en raison d'une tempête de neige.

Le coordonnateur à l'aménagement invite les membres du conseil à prendre connaissance des feuillets d'information produits par l'Agence des forêts privées sur les sujets suivants :

- Traverse temporaire de cours d'eau ;
- Éclaircir votre boisé ;
- Abattage directionnel ;
- Entretien et affûtage de la chaîne ;
- Utilisation de la débroussailleuse.

Ces feuillets seront distribués lors des activités de formation organisées par les partenaires de l'agence et plus de détails sur leur distribution pourront être présentés suite à la rencontre MRC-Agence qui aura lieu sous peu.

#### **6.5 DEMANDES D'AGRANDISSEMENT DE PÉRIMÈTRES D'URBANISATION - CPTAQ**

Le coordonnateur à l'aménagement fait le point sur l'état d'avancement des demandes des municipalités concernant l'agrandissement des PU en zone agricole.

Une rencontre de travail à ce sujet est prévue le mercredi 16 mars avec le CCU de Cap-Saint-Ignace. Dès que le MAMROT aura accepté le RCI sur les îlots déstructurés, une demande sera déposée à la CPTAQ pour l'agrandissement des périmètres d'urbanisation.

Cette séquence permettra de procéder à des demandes d'agrandissement de périmètres pour certains îlots déstructurés à proximité des périmètres d'urbanisation actuels si le MAMROT n'accepte pas ces îlots déstructurés.

#### **6.6 DEMANDE – PROGRAMME DE DIVERSIFICATION**

Afin de terminer le travail amorcé par Mme Annick Gauthier sur le projet de sentiers équestres dans Montmagny-Sud, un projet de développement d'un réseau équestre pourrait être déposé au Comité de diversification.

Le Conseil d'administration du Parc régional des Appalaches est d'accord pour être l'organisme porteur du dossier si un comité de suivi est formé pour ce projet. Le coordonnateur à l'aménagement vérifie s'il y a un intérêt de la part des maires des sept municipalités touchées par le Programme de diversification dans le Sud pour qu'il y ait une suite au travail réalisé à date.

**2011-03-35**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie le Parc régional des Appalaches dans ses démarches de dépôt d'un projet de demande d'aide financière visant à

compléter le projet de planification d'un réseau équestre dans Montmagny-Sud, et ce, afin de diversifier l'offre touristique et l'économie de ce territoire.

**ADOPTÉ**

## 6.7 AIRES PROTÉGÉES

Lors du forum sur les aires protégées, les participants ont pris connaissance des alternatives en matière de protection des milieux forestiers tant sur les terres publiques que privées. Il y a un objectif d'accroître les aires protégées au Québec. Les intervenants de Chaudière-Appalaches présents ont fait part de leur intérêt à augmenter la superficie des aires protégées dans la région.

Il a même été démontré par un économiste que des aires protégées peuvent également profiter à l'économie locale si elles permettent une diversification de celle-ci.

Qui dit protection ne dit pas nécessairement protection intégrale. Il y a six niveaux de protection :

Réserve écologique	Protection stricte	Autorisation nécessaire pour y mettre le pied
Parc national	Conservation et récréation	Pas de coupes forestières et doit faire partie du réseau des Parcs du Québec
Réserve de biodiversité	Pas d'exploitation par l'industrie forestière	Priorité au maintien des paysages et à l'exploitation touristique
Habitat faunique	Priorité à la faune, exploitation industrielle permise et activités touristiques	Ex. : les réserves fauniques exploitées par la SEPAQ
Paysage humanisé	Gestion du territoire dans le but de maintenir des milieux de vie ou des paysages profitant des interventions humaines qui doivent être maintenues, mais contrôlées	Ex. : Utilisation de terres agricoles par la faune à proximité de milieux forestiers qui sont nécessaires au maintien de l'habitat d'une espèce
Gestion des ressources	Le premier but est de protéger une ressource et de permettre d'autres utilisations à condition de s'assurer de préserver la ressource devant être protégée	Gestion des ravages de chevreuil

## 6.8 TABLE GIRT

Le coordonnateur à l'aménagement soumet les préoccupations qu'il entend véhiculer pour les terres publiques à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) à titre de représentant de la MRC de Montmagny et du monde municipal de la MRC :

- Harmonisation des usages;
- Protection des milieux naturels;
- Contribution au développement de l'économie (coupe de bois, faune, érablières, bleuetières, parc régional, biomasse, sentiers divers, etc.);
- Diversification de l'économie (alternative aux variations du marché du bois);
- Mise en valeur du milieu (parc régional);
- Destination d'accueil touristique (parc régional);
- Amélioration de la qualité de vie des résidents (multirressources).

## 7. CORRESPONDANCE

### 7.1 MADA – MUNICIPALITÉS AMIE DES AÎNÉS

La demande déposée par la MRC a été refusée. Par contre, il se pourrait qu'un nouveau programme soit reconduit par le gouvernement. Donc, à suivre si la MRC peut déposer son projet à nouveau.

## 8. FINANCES

### 8.1 COMPTES DE FÉVRIER ET MARS 2011

2011-03-36

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C1100069	137.08	Bolduc, Réal
C1100070	264.00	Fonds de l'information foncière
C1100071	2 075.41	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100072	38.73	Fédération québécoise des municipalités
C1100073	449.40	Publications CCH/FM Itée
C1100074	541.14	Journal l'Oie blanche
C1100075	149.24	Bernier Imprimeurs inc.
C1100076	166.90	Montmagny Air Service inc.
C1100077	20 268.30	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1100078	4 676.00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1100079	8 030.00	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1100080	626.59	Combeq
C1100081	6 500.00	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
C1100082	315.00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C1100083	30 000.00	Ville de Montmagny
C1100084	1 965.21	Infotech
C1100085	27 214.66	Parc régional des Appalaches
C1100086	1 500.00	Agence M.V. forêts privées des Appalaches
C1100087	3 702.56	Inspecc-sol inc.
C1100088	337.54	MRC de Bellechasse
C1100089	797.48	Michel Gamache & frères inc.
C1100090	9 610.70	Servitech inc.
C1100091	489.88	Association des aménagistes régionaux du Québec
C1100092	13.60	Aubé, Luca
C1100093	250.00	Conseil de la culture régional du Québec
C1100094	7 744.62	Électro Saguenay Itée
C1100095	6 000.10	Richard Pelletier, plans d'architecture
C1100096	2 435.86	École nationale des pompiers du Québec
C1100097	705.20	IDC Informatique
C1100098	2 688.45	CFER de Bellechasse
C1100099	3 870.94	USD inc.
C1100100	9 930.00	SDE de Montmagny
C1100101	102.54	Association des directeurs municipaux
C1100102	546.84	Éduc-Expert
C1100103	124.36	Caron, Clément
C1100104	3 663.98	SSQ – Groupe financier/Ass. collectives
C1100105	296.20	Québec linge, service d'uniformes
C1100106	1 139.25	Groupe Adaptation inc.
C1100107	205.07	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1100108	992.00	Tapis Montmagny
C1100109	20 489.54	DG3A, Architectes
C1100110	730.00	Comité d'action et développement
C1100111	624.78	Cytech Corbin
C1100112	8 569.16	Les Concassés du Cap inc.
C1100113	20.47	Laurentide Re/Sources inc.
C1100114	2 979.14	Logiciels Première ligne inc.
C1100115	297 337.47	Cimota inc.
C1100116	94.05	Le Groupe Master S.E.C.
C1100117	261 680.23	Lévis Construction inc.
C1100118	125.32	Multiprojets RS

C1100119	6 000.00	École Mgr Sirois
C1100120	10 000.00	Les Amis du Parc St-Nicolas
C1100121	3 100.00	Clôture Nordik & Orléans
C1100122	7 262.66	Net. A. Gagnon – 9146-7985 Québec inc.
C1100123	3 078.00	Programme PRU
C1100124	9 851.00	Programme RénoVillage
C1100125	951.07	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1100126	951.07	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1100127	951.07	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1100128	951.07	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1100129	951.07	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1100130	951.07	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1100131	62 185.97	Construction Couture & Tanguay
C1100132	143.12	Proulx, Marie-Eve
C1100133	138.00	Fonds de l'information foncière
C1100134	903.40	Bureautique Côte-Sud
C1100135	135.57	Fédération québécoise des municipalités
C1100136	336.08	Corporation informatique Bellechasse
C1100137	25 000.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1100138	750.00	Tourisme Cap-Saint-Ignace
C1100139	43.89	Ville de Montmagny
C1100140	71.50	Labrador Laurentienne inc.
C1100141	1 503.81	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1100142	906.02	Société de développement économique de Montmagny
C1100143	124.36	Caron, Clément
C1100144	60.00	Centre d'études collégiales de Montmagny
C1100145	3 663.98	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1100146	118.48	Québec linge, service d'uniformes
C1100147	117.03	Hallé, Laurence
C1100148	8 310.77	Les Concassés du Cap inc.
C1100149	3 546.00	Programme RénoVillage
C1100150	10 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
<b>TOTAL</b>	<b>916 298.05 \$</b>	

**QUE** la liste des comptes à payer de février et mars 2011 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 916 298.05 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010**

Un état révisé au 31 décembre 2010 est joint. C'est le document remis au vérificateur qui a débuté la vérification le 8 mars dernier.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **10. VARIA OUVERT**

### **10.1 CONCILIATION - ARBITRE**

Des municipalités ont interpellés la MRC à ce sujet. Pour l'année 2011, la MRC n'ayant pas une expertise très développée en la matière, nous ne

pourrons offrir le service aux municipalités ne faisant pas partie de l'entente intermunicipale en inspection en bâtiment.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2011-03-37**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 21h45.

---

Jean-Guy Desrosiers, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.